

**REPUBLIQUE DU NIGER**

-----  
*Fraternité-Travail-Progrès*  
-----

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

-----  
**MINISTERE DU PETROLE, DE  
L'ENERGIE ET DES ENERGIES  
RENOUVELABLES**  
-----

DECRET N° **2021-1049**/PRN/MP/E/ER

du 16 décembre 2021

portant approbation du Contrat de Partage de Production entre la République du Niger et la société Sonatrach International Petroleum Exploration and Production Corporation BVI, relatif au bloc KAFRA (CPP KAFRA).

**LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

- Vu la Constitution du 25 novembre 2010 ;
- Vu la loi n° 2017-63 du 14 août 2017, portant Code Pétrolier ;
- Vu le décret n° 2018-659/PRN/MPE du 25 septembre 2018, portant modalités d'application de la loi n° 2017-63 du 14 août 2017, portant Code Pétrolier ;
- Vu le décret n° 2021-235/PRN du 03 avril 2021, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2021-238/PRN du 07 avril 2021, portant nomination des membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués ;
- Vu le décret n° 2021-406/PRN/MPE/ER du 04 juin 2021, portant organisation du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables ;
- Sur rapport du Ministre du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables ;

**Le Conseil des Ministres entendu ;**

**DECRETE :**

**Article premier :** Est approuvé, tel qu'annexé au présent décret, le Contrat de Partage de Production entre la République du Niger et la société Sonatrach International Petroleum Exploration and Production Corporation BVI, relatif au bloc KAFRA (CPP KAFRA).

**Article 2 :** Le Ministre du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables est chargé de l'application du présent décret qui sera publié, avec ledit Contrat de Partage de Production et ses annexes, au Journal Officiel de la République du Niger.

Fait à Niamey, le 16 décembre 2021

**Signé :** Le Président de la République

**MOHAMED BAZOUM**

Le Premier Ministre

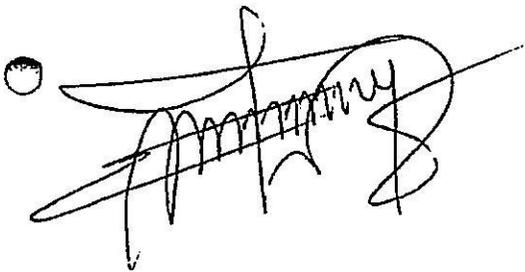
**OUHOUMODOU MAHAMADOU**

Le Ministre du Pétrole, de l'Energie et des  
Energies Renouvelables

**MAHAMANE SANI MAHAMADOU**

**Pour ampliation :**

Le Secrétaire Général  
du Gouvernement



**ABDOU DANGALADIMA**